

Introduction

Le littoral est d'abord une géographie : celle des multiples pays régionaux sculptés et façonnés par la mer qu'offrent nos façades maritimes métropolitaines et ultra-marines. Il est rivage, front de mer dynamique en constante évolution naturelle. Un territoire particulier de par sa fragilité écologique où les effets du changement climatique se font sentir de façon plus visible et concrète qu'en d'autres lieux. L'érosion du trait de côte y met d'ores et déjà en péril de nombreux secteurs d'habitat humain, trop rapprochés, contraints de s'adapter à l'avancée de la mer.

Au regard de cet espace, à la fois terrestre et marin, le droit a deux grandes fonctions à assumer : organiser sa protection et permettre la maîtrise de son urbanisation, le tout devant se faire désormais dans une optique fondamentale de développement durable, ce qui implique de façon conjuguée une nouvelle façon d'habiter le littoral et un nouveau rapport à la mer. L'article 1^{er} de la loi relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral du 3 janvier 1986, dite « loi littoral », intégré à l'article L. 321-1 du Code de l'environnement, mentionne clairement l'impératif d'équilibre à trouver et à maintenir entre ces deux finalités. Un défi et une orientation auxquels depuis plusieurs décennies tente de répondre le droit du littoral. Il invite à prendre en compte, de façon étroitement corrélée : d'une part une nécessaire et rigoureuse protection des espaces naturels, des sites, des paysages et de sa biodiversité, ce qui suppose en tout premier lieu de limiter l'extension de son urbanisation, ; d'autre part, ce qui contribue à la dynamique humaine et économique du littoral, sa contribution à la production d'énergies renouvelables, dans le cadre d'usages bien régulés.

L'ouvrage se propose de présenter et d'analyser les normes qui composent ce vaste ensemble qui a jusqu'à présent échappé à une codification spécifique. Les principes qui en sont les fondements sont nécessairement formulés en termes généraux. Ils doivent en effet pouvoir s'appliquer, dans la durée, à une très grande diversité de situations locales aussi bien qu'à des enjeux et usages concurrents qui se partagent cet espace convoité. Un contexte dans lequel les décisions du juge administratif jouent un rôle particulièrement important et constituent une composante à part entière de ce champ juridique, que ce soit par l'interprétation de la norme générale que du complément qui lui est apporté. C'est pourquoi l'ouvrage proposera au lecteur un grand nombre d'extraits des jugements et arrêts les plus significatifs illustrant l'abondant contentieux traité par les juridictions administratives. Ce n'est pas un hasard si celles dont le ressort comporte une façade maritime traitent en urbanisme et en environnement le double d'affaires que celles de régions intérieures, outre celles qui concernent des conflits d'usage de l'espace littoral.

Sur le plan bibliographique, et pour s'en tenir ici aux ouvrages les plus récents, doivent être mis en exergue : l'ouvrage *Droits maritimes*, Paris, Dalloz, 4^e éd. 2021-2022, 1909 p. Publié et régulièrement mis à jour sous la direction du professeur Patrick Chaumette, il propose, parmi d'autres sujets, de nombreux fascicules qui constituent une importante étude d'ensemble du droit afférent au littoral, notamment celles de Nicolas Hutten, « Droit du littoral », livre V, p. 1161-1252; celles également de Mylène Le Roux, « La propriété publique et les activités exercées sur le littoral », p. 1253-1282, ainsi que « Pêches, exploitations, chasse et patrimoine culturels littoraux et archéologie sous-marine », p. 1283-1300. Pour ce qui est du volet urbanisme, on ne saurait manquer de se reporter à trois ouvrages récents et particulièrement didactiques : Loïc Prieur, *La loi littoral. Maîtriser le droit de l'urbanisme littoral*, Paris, 2021, Territorial Éditions, 165 p.; Olivier Sut, *Décryptage du volet urbanisme au travers des décisions du juge administratif*, Paris, 2021, Berger-Levrault, 311 p.; Jean-François Struillou et Nicolas Hutten (dir.), *Le juge administratif, le littoral et la mer après la loi ÉLAN*, Paris, 2021, LexisNexis, 125 p. Pour ce qui est du droit de l'environnement appliqué au littoral, de nombreux aspects sont développés dans les plus récents manuels de droit de l'environnement : Agathe Van Lang, *Droit de l'environnement*, Paris, 2021, PUF, coll. « Thémis », 5^e édition, 624 p.; Gaëlle Audrain-Demay, Blanche Lormeteau et Raphaël Romi, *Droit de l'environnement et du développement durable*, Paris, 2021, LGDJ, Précis Domat, 784 p.; Michel Prieur (dir.), *Droit de l'environnement*, Paris, Dalloz, 2019, 8^e éd., 1394 p.; Catherine Roche, *L'essentiel du droit de l'environnement*, Paris, 2022, Gualino, 177 p. On se reportera également à la bibliographie générale placée en fin d'ouvrage.

L'ouvrage est organisé en cinq parties :

- Partie I : Les sources et acteurs du droit du littoral
- Partie II : Au cœur du littoral, le domaine public maritime
- Partie III : Maîtriser l'urbanisation sur le littoral
- Partie IV : Protéger les espaces et milieux littoraux
- Partie V : Mobilités, résidence et résilience sur le littoral

La première partie propose une approche historique des premières véritables formes d'urbanisation et d'émergence d'un droit du littoral à l'époque moderne (xvi^e-xix^e siècles), puis une présentation des sources du droit du littoral contemporain ainsi que des institutions qui le mettent en œuvre. La deuxième partie est consacrée à ce que l'on peut considérer comme le cœur du littoral, le domaine public maritime, lieu de contact de la terre et de la mer, objet de règles spécifiques tant pour sa conservation que pour ses modalités d'usage et d'occupation. La troisième partie traite des règles relatives à l'urbanisation sur le littoral qui impliquent à des degrés divers de contrainte et en plusieurs zones distinctes, l'ensemble du territoire des communes littorales. La quatrième partie est consacrée à la grande variété de statuts, régimes juridiques, ensemble normatifs qui ont vocation à protéger globalement l'environnement littoral au sens large du terme et sous ses multiples aspects : espaces naturels spécifiques (aires marines protégées, zones humides littorales, réserves naturelles, parcs naturels marins, etc.), composantes génériques du littoral (rivages, paysages, espaces boisés, etc.), dispositifs de prévention et de lutte contre les pollutions, risques et activités pouvant

menacer le littoral. Une cinquième et dernière partie s'attache aux mobilités, à la résidence ainsi qu'à la résilience sur le littoral. Elle propose une analyse des règles qui facilitent l'accès piétonnier au plus près de la mer et de celles qui concernent les accès et transits routiers. Un deuxième volet s'attache à la délicate question de la régulation résidence et des modes d'habitat sur le littoral, tandis que se mettent en place, avec le retour d'une conscience collective du risque, des dispositifs tendant à organiser la résilience et l'adaptation de ce territoire à l'érosion du trait de côte et aux submersions marines.

Mars 2024